



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE**

**SPÉCIALITÉ ARTS  
OPTION THÉÂTRE**

ACADÉMIE DE LILLE

## **RAPPORT DU JURY**

**session 2023**

L'examen de certification Théâtre, dans l'académie de Lille, se déroule de la manière suivante : « le candidat propose un exposé de 10 minutes, suivi d'un entretien de 20 minutes avec un jury. Le jury est présidé par l'IA-IPR en charge du dossier théâtre, accompagné d'un professeur des universités et d'une enseignants de théâtre en option de spécialité. Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités. » ([B.O. n°39 du 28/10/2004](#))

Lors de cette session le jury était composé de :

- **M. Frédéric Casiez**, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier théâtre dans l'académie de Lille ;
- **M. Amos Fergombé**, professeur des Universités, Arts du spectacle, Département arts - IUP Ingénierie des Arts de l'image et des spectacles vivants de l'université de Valenciennes ;
- **M. Stanislas Kuttner-Homs**, IA-IPR de Lettres ;
- **M. Philippe Cuomo**, professeur de Lettres et de théâtre, lycée Pasteur de Lille, chargé de mission.

Comme chaque année, le jury rappelle en préambule que l'obtention de la certification complémentaire Théâtre permet uniquement de légitimer des compétences reconnues dans le domaine théâtral, compétences indispensables pour enseigner le théâtre. Si l'obtention de la certification est nécessaire pour prétendre à un poste spécifique d'enseignement de théâtre (lycée ou collège), en aucun cas elle n'en donne le droit absolu. L'obtention d'un poste se déroule dans le cadre d'une procédure spécifique au niveau national ou académique. Le jury rappelle également que l'obtention de la certification complémentaire ne légitime en aucun cas une demande d'ouverture d'un enseignement de théâtre dans son établissement d'exercice. Cette demande spécifique donne lieu à une procédure très réglementée que le jury invite à suivre. Cela dit, le jury rappelle avec force que l'ensemble des candidats - même ceux dont le dessein ne serait pas d'obtenir un poste spécifique - est légitimement interrogé sur tous les champs de compétences attendus.

## 1. Bilan chiffré

Nombre de candidats inscrits : **13**

Nombre de candidats présents : **10**

Nombre de candidats reçus : **4** [40% des candidats]

Nombre de candidats ajournés : **6** [60% des candidats]

### Ventilation par discipline :

Professeurs de collège et de lycée				
Lettres modernes	Lettres classiques	Sciences-Physiques	Total	
8	1	1	10	Candidats
4	0	0	4	Reçus

### Ventilation par corps :

Agrégés	Certifiés	Total	
1	9	10	Candidats
0	4	4	Reçus

### Ventilation des notes à l'examen :

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Candidats					1	1		1	1	2	1		1	1							1

Moyenne de l'examen : **9,7/20**

Note médiane : **9/20**

## 2. L'épreuve

### L'exposé

Rappelons tout d'abord que les candidats peuvent disposer de leurs notes et qu'il est impératif de respecter le temps imparti. Cette année, plusieurs exposés ont dû être interrompus.

Les rapports précédents insistent bien sur le fait suivant : l'exposé des candidats ne doit en aucun cas se limiter à une reprise du dossier précédemment envoyé. Les membres du jury en ont pris connaissance au préalable et y font souvent référence lors de l'entretien. Certains candidats se sont contentés de cette redite donnant lieu à des exposés rapides et peu développés. Lors de cet exposé, le jury souhaite découvrir les raisons pour lesquelles la candidature semble légitime aux yeux du candidat.

Cette première partie se fixe trois objectifs : rendre compte de sa formation (initiale certes mais surtout continue, trop souvent réduite voire inexistante) et de sa pratique, proposer une vision personnelle du théâtre (sur les plans théorique, esthétique et artistique) et enfin se projeter concrètement dans un enseignement de théâtre de lycée avant tout, ou d'une Classe à Horaires Aménagés de Théâtre mais aussi dans celui de la classe « ordinaire ». Sans faire de ces objectifs un plan à suivre, la capacité à problématiser à partir d'eux est attendue et même évaluée au cours de l'exposé. Les candidats doivent être en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de leur pratique personnelle, de leur engagement et de leur réflexion. Rares ont été les exposés ainsi conçus cette année.

De même, lors de l'exposé, les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris intellectuellement et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. Peu de candidats rendent compte de lectures solides et surtout récentes. Le jury déplore une fois de plus les références vagues, souvent très anciennes, parfois dépassées. Le jury tient absolument à ce que les candidats qui se présentent à cet examen puissent faire montre d'une réflexion

théorique suffisante sur l'histoire du théâtre ou les théories théâtrales notamment. Les meilleurs candidats ont été en capacité d'évoquer et d'analyser des ouvrages universitaires ou d'artistes avec précision et rigueur. Certains ont d'ailleurs cette année fait référence à des ouvrages de Joseph Danan avec une véritable acuité. D'autres, en revanche, ont révélé de réelles faiblesses quant aux connaissances élémentaires liées à l'analyse théâtrale. Citer Anne Ubersfeld avec des souvenirs lointains de sa formation initiale montre à quel point un candidat n'a pas prolongé sa formation et surtout enrichi sa réflexion tout au long de son parcours par la lecture d'ouvrages plus récents.

Ainsi, un exposé réussi prend appui sur un parcours singulier (évoqué dans le dossier de candidature), élabore une problématique liée à une vision personnelle du théâtre et défend avec conviction cette vision. La cohérence de l'exposé repose sur les liens que le candidat saura établir entre son propos, ses connaissances précises, sa pratique de spectateur et sa capacité à orchestrer tout cela au sein de la classe de manière immédiatement opérationnelle.

### **L'entretien**

Lors de l'entretien, les candidats sont invités à répondre aux différentes questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, à la fois sur le dossier et l'exposé proposés. Le jury part nécessairement de ces éléments et invite les candidats à préciser, développer, voire questionner leurs propos.

Les attentes du jury concernent l'ensemble des quatre champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques,
- champ des programmes d'enseignement du lycée,
- champ des pratiques pédagogiques,
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement.

Les ajournements sont souvent liés à des manques dans l'un de ces champs. La capacité des candidats à dialoguer, dans le cadre de l'ensemble de ces différents champs, a naturellement encore été valorisée cette année.

Lors de la session 2023, le jury a trop souvent regretté exactement les mêmes difficultés des candidats que lors des sessions précédentes :

- l'absence, quasi totale parfois, de connaissances liées à l'analyse théâtrale, aux théories du jeu, à l'histoire même du théâtre ;
- une fréquentation très insuffisante de la création théâtrale contemporaine dans toute sa diversité ; les candidats ne peuvent pas se permettre de s'appuyer sur un parcours du spectateur remontant à une dizaine d'années voire à leurs années de formation initiale ;
- un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine dans les Hauts de France ou dans l'hexagone ;
- une méconnaissance partielle ou totale des programmes d'enseignement de théâtre ;

- citer le programme limitatif en terminale spécialité ne peut suffire ;
- une réflexion trop souvent fragile sur les pratiques de classe, pas nécessairement d'ailleurs dans le cadre d'un enseignement de théâtre, mais également dans le cadre de la classe dite « ordinaire » ;
- une incapacité parfois à transférer dans le cadre de la classe, notamment dans l'enseignement de l'objet théâtral du cours de français, une pédagogie basée sur une réflexion dramaturgique et sur les liens entre le texte et la représentation, y compris chez des candidats ayant une réflexion sur la pratique intéressante ;
- la difficulté voire l'incapacité à proposer une analyse de spectacle s'appuyant sur les signes de la représentation et sur la notion de séance théâtrale ;
- l'absence même de réflexion dramaturgique chez certains candidats, réflexion qui doit pourtant fonder toute approche pédagogique au sein de la classe.

### **Conclusion**

Ces raisons expliquent les ajournements et l'échelonnement des notes. Un candidat doit pouvoir, lors de l'entretien, être avant tout réactif en témoignant de connaissances théoriques précises, ancrées et surtout opérationnelles dans le cadre d'un enseignement. Une réflexion sur les propositions et les tendances de la scène contemporaine s'avère nécessaire et attendue. De même, les candidats doivent avoir le souci de se projeter dans un enseignement de théâtre en s'appuyant sur les programmes et leur mise en œuvre. Ainsi, un candidat peut être amené à réfléchir à la notion de disparition du texte sur les plateaux, comme l'y invite le programme de première d'enseignement optionnel. Certains, en s'appuyant sur les ouvrages de Joseph Danan, ont d'ailleurs pu mener cette réflexion avec le jury.

Le jury invite une fois de plus les candidats ajournés à se représenter. Il leur conseille de repenser leurs interventions, de parfaire leurs connaissances théoriques, de se plonger avec rigueur dans la lecture des programmes d'enseignement du théâtre - ainsi que des ressources d'accompagnement disponibles sur le site Eduscol<sup>1</sup> - en les envisageant comme un premier pas vers la formation et de fréquenter autant que possible tous les lieux de création ou de diffusion du spectacle vivant. L'objectif reste de développer un certain nombre de compétences liées à l'enseignement du théâtre. Mener une réflexion dramaturgique, envisager la séance théâtrale, préparer une classe à recevoir et à analyser un spectacle, porter un regard sur les tendances de la création contemporaine sont autant de compétences fondamentales à acquérir. La réussite passe nécessairement par une démarche active et réflexive.

*Les membres du jury*

---

<sup>1</sup> <https://eduscol.education.fr/1710/programmes-et-ressources-en-theatre-voie-gt>